

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Jacques-André HAURY demandant un rapport sur la mission confiée par le
Conseil d'Etat à l'UNIL en matière de formation médicale**

1. PRÉAMBULE

La Commission nommée pour étudier le postulat Haury s'est réunie le 6 juin 2013, dans la salle de conférences 55 du DFJC, Rue de la Barre 8, à Lausanne, de 13h30 à 15h00.

Assistaient à nos travaux Madame, Messieurs les Députés :

Mme Christa	CALPINI	
M. Serge	MELLY	
M. Pierre	GRANDJEAN	remplaçant Jacques PERRIN
M. Michel	RENAUD	remplaçant Catherine AELLEN
M. Filip	UFFER	
M. François	BRÉLAZ	
M. Jacques-André	HAURY	postulant
M. Cédric	PILLONEL	
M. Jean-Luc	CHOLLET	rapporteur sous signé et confirmé

Participaient à la séance :

Mme Anne-Catherine LYON	Conseillère d'Etat, Cheffe du DFJC, accompagnée de :
Mme Chantal OSTORERO	directrice générale de la DGES
M. Dominique ARLETTAZ	recteur de l'UNIL

Nous remercions Monsieur Yvan CORNU, secrétaire de commissions parlementaires, pour la qualité de ses notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Monsieur le Député HAURY exprime la crainte que la volonté de l'UNIL de doubler le nombre d'étudiants pourrait avoir un effet contre-productif en matière de qualité de l'enseignement.

Pas seulement dans les cours théoriques, quoique des auditorios bondés ne soient pas particulièrement propices à la transmission du savoir, mais également l'accès aux laboratoires n'est pas extensible à l'infini.

En matière de formation post graduée, le diplôme ne suffit pas, le contact avec la pratique via les stages est nécessaire. On ne double pas sans autre le nombre d'intervenants autour du lit d'un patient.

Autre problème : le temps partiel. La problématique des 50 heures hebdomadaires rend l'accompagnement du patient difficile dans les hôpitaux. En pédiatrie, par exemple, le médecin à temps partiel n'assume pas complètement la responsabilité du patient.

Autre sujet de réflexion : la place des infirmières. Leur formation de niveau HES les rend toujours plus compétentes mais leur position pourrait faire varier l'effectif des médecins ; idem pour les pharmaciens qui pourraient, comme cela se pratique dans d'autres pays, prescrire certains médicaments sans consultation préalable chez le médecin.

Parlant pour terminer des médecins de premier recours, Monsieur le Député HAURY en constate l'insuffisance numérique tout en faisant remarquer que le nombre des étudiants qui se destinent à la médecine générale a doublé ces dernières années. Une aide à l'installation serait, au dire du postulant, d'un effet beaucoup plus direct que le doublement du nombre d'étudiants.

Toutes ces remarques appellent un certain nombre de commentaires que le rapporteur vous livre dans l'ordre :

- la réflexion est pertinente. La direction du CHUV estime qu'il faudra à l'avenir former davantage de médecins mais qu'il manque la place indispensable à cette mission,
- les médecins en provenance de l'étranger ont un cursus différent du nôtre ; ils devraient par conséquent commencer par des stages dans nos hôpitaux plutôt que d'ouvrir un cabinet sans donner des garanties suffisantes d'une formation de niveau équivalent,
- d'aucuns se déclarent surpris que soient liés nombre et qualité,
- un autre relève que la pénurie de généralistes contribue à l'arrivée de médecins étrangers qui n'ont pas forcément la même culture que leurs patients, ce qui peut engendrer des difficultés quant au suivi médical.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Conseillère d'Etat estime que si le postulat était transmis au Conseil d'Etat, la réponse serait rédigée en collaboration avec le DSAS et le CHUV sans oublier l'HESAV.

Les UNI avec faculté de médecine se sont vues demander par Berne d'élever le nombre d'étudiants. L'UNIL est régie par un plan stratégique, elle n'est pas totalement libre. Le Canton porte l'activité financièrement et il est seul dans le paysage universitaire helvétique à avoir intégré la biologie à la faculté de médecine.

On ne fera l'impasse de la question du coût supplémentaire dès lors qu'on veut doubler le nombre d'étudiants en médecine sans préteriter la qualité. Une collaboration avec les hôpitaux de la FHV s'impose, le CHUV ne pouvant à lui seul offrir suffisamment de places de stage.

N'oublions pas que la moitié de nos infirmières nous viennent de l'étranger, que leur formation au niveau HES fait un bond vers le haut mais que c'est Berne qui fixe les limites de compétence. Une réflexion sur le partage du travail est nécessaire sachant qu'il faut 2,5 personnes formées pour chaque ETP sur une carrière de 38 ans, et que tout cela a un coût.

Enfin, il faudra une discussion sur TARMED relative à la rémunération des différentes catégories de médecins.

Monsieur le Recteur ARLETTAZ nous rappelle que le problème n'est pas d'aujourd'hui. En 2006, 800 médecins sortaient annuellement des universités helvétiques alors qu'il en fallait 1'400. Nous « importons » des médecins allemands, par conséquent les hôpitaux germaniques compensent avec des médecins russes et la Russie compense son manco avec des confrères africains, ce qui ne manque pas de poser quelques problèmes au niveau de l'éthique.

Pour en revenir à la formation, à l'origine de ce postulat, Monsieur le Recteur ne voit pas comme antinomique nombre et qualité. Actuellement la proportion de diplômés par rapport à ceux qui débutent est de 50%, très exactement 53%, et cette proportion correspond à la moyenne des autres facultés helvétiques.

Les universités de Zurich et Lausanne pourraient sans autre former chacune 60 médecins diplômés supplémentaires, Bâle et Berne 40, Genève 20.

La qualité de formation passe par des places de stage et le CHUV ne suffit pas, comme cela a déjà été dit. La FBM a pris contact avec tous les hôpitaux de Suisse Romande, sauf Genève qui a sa propre faculté de médecine, pour trouver de nouvelles places de stage.

4. DISCUSSION FINALE ET BIENFONDÉ DU POSTULAT

Monsieur le postulant modère l'affirmation relative au nombre de médecins nécessaires. Comme on manque de patients au CHUV pour une bonne formation, eh bien on les fait circuler avec le risque à la clé que les médecins surconsomment. Il faudrait des formateurs qui enseignent la parcimonie, affirme Monsieur le Député HAURY.

Madame la Conseillère d'Etat nous ramène à ce qu'elle estime la question de fond : « est-il judicieux que notre système de santé tourne grâce à l'importation massive de compétences en provenance de l'étranger ? »

« Inadmissible » répond une commissaire.

« Si vous retirez les médecins allemands à Zürich, le Canton se retrouvera en situation de pénurie » rétorque Monsieur le Recteur.

Chacun semble s'être fait son idée sur la question et il est temps de se prononcer.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

Abstention(s) : 1

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat Jacques-André Haury par 8 voix et une abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Roveréaz, le 17 juin 2013

Le rapporteur :
(Signé) Jean-Luc CHOLLET